

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL : (646) 649-5061
FAX : (646) 781-9974

**DEBAT DE HAUT NIVEAU DU CONSEIL DE SECURITE
SUR LA PROTECTION DES CIVILS DANS
LES CONFLITS ARMES**

oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo

**DECLARATION DE
S.E.M. ALCIDE DJEDJE,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM
DE LA CÔTE D'IVOIRE AUPRES DES NATIONS UNIES**

New York, le 22 mai 2018

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire remercie la présidence polonaise du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat ministériel sur la protection des civils dans les conflits armés.

Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères,

Ma délégation voudrait saluer votre présence distinguée parmi nous en ce jour et vous féliciter pour la conduite remarquable de nos travaux.

Mon pays remercie également le Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Antonio Guterres, pour la qualité de son Rapport et prend acte de ses recommandations pertinentes, en vue d'améliorer la protection des civils en situation de conflit.

A Monsieur Yves Daccord, Directeur général du Comité International de la Croix Rouge (CICR) et aux Représentants des Organisations de la société civile, ma délégation voudrait exprimer toute son appréciation pour leur engagement constant visant à faire de la protection des civils une préoccupation majeure de la Communauté internationale.

Monsieur le Président,

Près de deux décennies après l'adoption de la Résolution 1265 (1999), qui consacre l'inscription de la protection des civils au cœur de l'agenda du Conseil de sécurité, il ne fait aucun doute que des progrès notables ont été accomplis dans le renforcement de l'architecture normative et institutionnelle internationale, visant à mettre les populations civiles, y compris les personnels humanitaires, à l'abri des atrocités commises lors des conflits.

Mon pays est toutefois au regret de constater que dans différentes régions du monde, des situations de crise et de conflit à caractère multidimensionnel engendrent de nombreuses pertes en vies humaines ainsi que des violations massives des droits de l'homme perpétrées, notamment sur les personnes vulnérables que sont les femmes et les enfants. Les violences sexuelles et l'usage systématique d'explosifs dans les zones urbaines sont devenus de véritables armes de guerre aux mains d'acteurs étatiques et non-étatiques, au mépris du Droit international humanitaire et des Droits de l'homme.

En outre, la persistance des crises politiques, la prolifération des armes, ainsi que les mutations dans la typologie des conflits, du fait de l'émergence d'acteurs asymétriques, tels que les groupes terroristes et les réseaux criminels transfrontaliers, rendent plus complexes les défis à surmonter afin de renforcer la protection des civils dans les conflits.

Cette détérioration de la protection des civils, que le Rapport du Secrétaire général dépeint à juste titre, nous interpelle. Elle souligne la nécessité de prendre des mesures urgentes, tant au niveau national, régional qu'international, afin de veiller au strict respect des normes et des pratiques internationales en matière de protection des civils.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire souscrit aux recommandations du Secrétaire général aux États membres des Nations Unies, pour l'adoption et la mise en œuvre de stratégies nationales visant à renforcer la protection des civils.

Ayant connu les affres d'un conflit armé postélectoral et ses effets néfastes sur les populations civiles, les autorités ivoiriennes ont pleinement conscience que la protection des civils doit nécessairement commencer par la formation et la sensibilisation de tous les acteurs concernés.

Forte de cette conviction, la Côte d'Ivoire s'est inscrite, dès la fin de la crise postélectorale, dans une approche préventive. Celle-ci érige en priorité, le renforcement des capacités et la sensibilisation des institutions sécuritaires nationales au respect des normes internationales, en matière de protection des civils et d'assistance aux personnes déplacées internes.

Par la mise en œuvre de la stratégie nationale de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et l'adoption de la Loi de Programmation Militaire, le Gouvernement ivoirien matérialise sa volonté de faire des Forces armées nationales, une institution républicaine au service de la paix, respectueuse des Droits de l'homme et engagée dans un nouveau Pacte social fondé sur la confiance réciproque avec les populations civiles.

Signataire des Conventions d'Oslo, du Traité sur le Commerce des Armes et de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, la Côte d'Ivoire a soutenu sa Réforme du Secteur de la Sécurité par des mesures concrètes en matière de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex-Combattants.

Mon pays a procédé, dans la même approche préventive, à la destruction et à la sécurisation physique des stocks d'armes, avec l'appui de l'Opération des Nations Unies et des partenaires internationaux.

Monsieur le Président,

Par l'adoption de la Résolution 1894 du 11 novembre 2009, le Conseil de sécurité a reconnu que les Opérations de maintien de la paix sont un levier important à sa disposition pour assurer la protection des civils. De même, il a réitéré son engagement à traiter des situations de graves violations du Droit international humanitaire et des Droits de l'homme.

Parce qu'elles sont investies de la légitimité pour agir en notre nom et disposent également des ressources et d'un éventail d'outils adaptés à cette fin, les Opérations de maintien de la paix constituent sans aucun doute, le meilleur instrument pour assurer efficacement la protection des civils et des personnels humanitaires dans les pays en conflit.

C'est cette conviction profonde qui nourrit le soutien sans réserve de la Côte d'Ivoire au projet « Action for Peacekeeping » par lequel le Secrétaire général entend mener les Réformes indispensables à l'amélioration des Opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Monsieur le Président,

La protection des civils et des personnels humanitaires, telle que prescrite par les normes internationales, n'est possible, efficace et durable, que dans un environnement favorable, fondé sur un processus politique de sortie de crise et de consolidation de la paix, auquel les parties en conflit souscrivent librement.

La Côte d'Ivoire reste convaincue que les Missions onusiennes de paix peuvent contribuer efficacement à prévenir les atrocités contre les civils, notamment à travers leurs rôles d'observateur des cessez-le-feu, de facilitateur du dialogue politique et de la réconciliation nationale ainsi que d'appui à la justice transitionnelle.

Ces Missions constituent des outils efficaces de promotion de l'état de droit, à travers le *monitoring*, les rapports sur les violations des Droits de l'homme et l'appui à la mise en œuvre effective des mécanismes de reddition de compte. Elles créent également les conditions favorables à la fourniture de l'aide humanitaire et le rapatriement des réfugiés, en sécurité et en dignité.

Les Opérations de maintien de la paix disposent également des ressources humaines et logistiques facilitant les déploiements tactiques préventifs dans les zones à fort potentiel de violences contre les civils.

La Côte d'Ivoire se réjouit donc que 8 des 15 Opérations de maintien de la paix déployées dans le monde disposent de mandats et de composantes dédiés à la protection des civils.

Monsieur le Président,

A l'orée du 20^{ème} anniversaire de son inscription à l'agenda du Conseil de sécurité, la protection des civils demeure un sujet de préoccupation pour la Communauté internationale.

En dépit des nombreux défis qui persistent, la Côte d'Ivoire partage l'espoir nourri par le Secrétaire général dans son Rapport et reste attentive à son appel aux États membres des Nations Unies et à tous les acteurs, à œuvrer davantage pour une meilleure protection des civils dans les conflits.

Il s'agit là, d'une cause noble, qui participe de la responsabilité dont nous sommes investis, celle du maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Je vous remercie.